



Extension terrain frais de geometre

Par **vivie40**, le **18/04/2010** à **11:12**

Bonjour, nous avons acheté en 2004 un terrain pour notre résidence principale, nous avons décidé de faire un garage sur une nouvelle partie de terrain que nous allons acheter. La propriétaire est la même, nous passons devant le notaire pour extension de terrain. La propriétaire nous demande de payer les frais de géomètre à notre charge car extension de terrain. Est-ce à nous de les payer ? ou moitié ou moitié ? Merci

Par **jeetendra**, le **18/04/2010** à **12:47**

Bonjour, les frais de bornage et de géomètre-expert sont en principe partagés entre les diverses parties (vendeur, acheteur), voir article 646 du Code Civil : « Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës. Le bornage se fait à frais communs ». Bon dimanche à vous.